



REGLEMENT

- La distance à parcourir sur des circuits balisés est à **allure libre** suivant les possibilités de chacun.

- **Les mineurs sont placés sous la « responsabilité parentale »**. Ils doivent être accompagnés d'un adulte. Il ne sera pas délivré de carte de route aux moins de 13 ans sur les circuits de 32 et 42km.

- L'inscription vaut **déclaration de bonne santé**.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident pouvant survenir aux participants du fait de la surestimation de leurs capacités physiques.

- Il est impératif de **respecter le Code de la route** et les arrêtés municipaux. **Les chiens doivent impérativement être tenus en laisse.**

- **Des postes de ravitaillement** sont prévus sur le parcours. Ils sont réservés aux participants sur présentation de leur carte.

- Vous devez **respecter l'environnement** et la nature (sacs poubelles prévus lors de chaque ravitaillement).

- **Les non licenciés F.F.R.P.** sont considérés comme étant en excursion personnelle.



Les Sentiers du Perche vous invitent à la

16^{ème} RANDONNÉE PÉDESTRE DU PERCHE

LE DIMANCHE 9 OCTOBRE 2016

Départ du plan d'eau de Margon, près de Nogent-le-Rotrou

Accès par la D 918, en direction de Condé-sur-Huisne depuis le giratoire sur la D 923 (ex. N 23) à la sortie de Nogent-le-Rotrou vers Chartres

DROITS D'INSCRIPTION

distances	Frais d'inscription ⁽¹⁾	Horaires de départ
42 Km	8 €	7h30, départ groupé
32 Km	8 €	de 7h45 à 8h30
20 Km	6 €	de 8h30 à 9h30
13 Km	6 €	de 8h45 à 9h30

* **réduction de 1 € pour les licenciés à la F.F.R.P.**

Gratuit pour les moins de 12 ans

- Renseignements - Inscriptions :

Les Sentiers du Perche Mairie de Margon, 28400 Margon
tél. : 06 02 27 02 84 - Email : lessentiersduperche@gmail.com
ou : 02 37 52 08 00

⁽¹⁾ avant le 05 Octobre (si inscription au départ supplément de 1 €)

Manifestation organisée avec le soutien du Comité Départemental de Randonnée Pédestre d'Eure-et-Loir et bénéficiant de l'aide du Conseil Général d'Eure-et-Loir et des communes de Margon et Nogent-le-Rotrou



Merci aux habitants des 6 communes traversées par les participants